

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Ilver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à						
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
41 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : { Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : { Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 22 Avril.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats*, et nous reproduisons, un intéressant article sur l'élection sénatoriale qui a eu lieu, dimanche dernier, à Limoges. Nous ne partageons pas absolument l'opinion du *Journal des Débats* sur le fait spécial de l'élection de M. Ninard. A notre avis, M. Ninard a eu souvent, dans la Chambre des députés une attitude beaucoup trop avancée, c'est-à-dire beaucoup trop dangereuse pour les intérêts publics. Mais au fond, et toute question locale mise à part, il y a dans la nomination de M. Ninard la confirmation de ce que le *Journal du Lot* disait dans l'article publié avant-hier, à savoir que la République ne pouvait s'établir sérieusement et avoir des assises durables qu'à la condition de s'éloigner des partis extrêmes. Il faut savoir défendre le programme conservateur-libéral sur le terrain de la Constitution républicaine.

Voici l'article du *Journal des Débats* :

Les électeurs sénatoriaux de la Haute-Vienne avaient à pourvoir au remplacement de M. de Peyramont, décédé il y a quelques mois. M. de Peyramont avait été élu aux élections générales de 1876 en compagnie de M. Teisserenc de Bort sur une liste de transaction. M. de Peyramont était un esprit ouvert; dans diverses circonstances il avait donné des marques d'indépendance et n'avait jamais montré une hostilité systématique contre les institutions républicaines.

Le département de la Haute-Vienne est représenté à la Chambre par une députation qui ne compte parmi ses membres que des républicains, depuis M. Georges Périn qui est inscrit à l'extrême gauche, jusqu'à M. Ninard qui appartient à la gauche républicaine. C'est dire que tout le département est acquis aux idées républicaines; mais la grande cité industrielle de Limoges est beaucoup plus avancée comme opinion que les arrondissements ruraux. C'est Limoges qui envoie à la Chambre M. Georges Périn et qui a tenté de donner à M. Daniel Lamazière, ancien représentant du peuple, la succession sénatoriale de M. de Peyramont.

Dans une réunion préparatoire tenue il y a quinze jours, M. Lamazière avait pu constater que la très grande majorité des électeurs républicains n'étaient pas disposés à envoyer au Luxembourg un sénateur qui siégerait à l'extrême gauche. Le choix de la plupart des délégués s'était en effet porté sur M. Ninard, député de la 2^e circonscription de Limoges, qui a pris depuis quelques années à la Chambre un rôle distingué comme orateur d'affaires. M. Ninard siège sur les bancs de la gauche républicaine, et sa modération ne s'est jamais démentie, non plus que sa fermeté. Une troisième candidature républicaine avait été posée dans les derniers jours, qui, dans d'autres conditions et avec un compétiteur moins redoutable que M. Ninard, eût eu sans doute de grandes chances de succès. C'est la candidature de M. Lesguillier, directeur des chemins de fer de l'Etat. M. Lesguillier, ingénieur éminent, a été longtemps chargé du service des ponts et chaussées dans le département de la Haute-Vienne où il a laissé les meilleurs souvenirs. Ses opinions le rattachent à l'Union républicaine. Enfin la droite légitimiste avait pour candidat M. de Mérinville; mais personne, même parmi ses partisans, n'a jamais compté qu'il pût réunir une minorité à peu près sérieuse. Aussi les républicains ne s'étaient-ils pas crus dans l'obligation de poser dès le premier tour de scrutin une candidature unique, sachant bien qu'en tous cas le scrutin de ballottage assurerait l'élection de l'un de leurs candidats.

Ce ballottage a été nécessaire; mais le nombre de voix acquis, au premier tour de scrutin, à M. Ninard assurait son élection au second tour. Les voix se sont tout d'abord réparties ainsi: M. Ninard, 400 voix; M. Lamazière, 48; M. Lesguillier, 48;

M. de Mérinville, 66. Au deuxième tour de scrutin M. Ninard a obtenu 461 voix; M. de Mérinville, 86; M. Lesguillier, 19, et M. Lamazière, 1. M. Ninard a donc été élu. Ce résultat a une importance qu'il ne faudrait sans doute pas exagérer, mais qui montre cependant que le pays, aussi bien dans les élections sénatoriales que dans les élections législatives, n'entend ni revenir en deçà, ni aller au delà.

Le Parlement a rouvert ses séances à Paris.

On se demande s'il y aura, oui ou non, une demande d'interpellation au Sénat sur les décrets du 29 mars. La droite avait eu le projet d'adresser cette demande, dès le jour de la rentrée, aux ministres de l'intérieur et de la justice. Mais elle paraît y avoir renoncé, après avoir acquis la certitude que le centre gauche ne s'y associerait pas, croyant la pratique mauvaise pour le moment.

Le débat toutefois, n'est qu'ajourné. Il se présentera naturellement, lors du dépôt et de la discussion du rapport qui sera fait par la commission des pétitions qui va être nommée cette semaine sur celles que le Sénat va recevoir contre les décrets du 29 mars.

Il faut s'attendre à une session parfaitement stérile. La Chambre des députés qui a donné toutes les preuves possibles d'insuffisance, n'a plus de temps à consacrer aux réformes urgentes qui devraient être la base de son programme.

En revenant de leurs longues vacances, nos députés vont trouver tout un arriéré à liquider. Il y a encore à discuter, et longuement, le tarif général des douanes; il y a à voter le budget; il y a enfin une foule de petits projets de loi à examiner et à voter. Toute cette besogne courante prendra bien du temps. On sera arrivé au mois de juillet, et la plupart des questions pendantes n'auront pas été résolues. Or, en juillet, forcément, les députés retourneront dans leurs départements respectifs pour le renouvellement partiel des conseils généraux.

Qu'arrivera-t-il? La Chambre, revenant en octobre ou en novembre, sera, comme toujours, obligée à une liquidation rapide des affaires. Elle parviendra ainsi tout doucement en 1881; elle n'aura pas fait grand-chose de bon; mais elle aura pratiqué la philosophie de Sieyès, elle aura vécu.

Le *Figaro* examinant la ligne de conduite que devrait suivre le Sénat à la rentrée, dans l'affaire des décrets du 29 mars, se prononce contre toute interpellation, et après avoir justifié cette opinion, il dit :

Il est probable que les principaux chefs de la droite, les de Broglie, les Buffet, et, en général, les habiles, ont déjà aperçu tous les inconvénients et tous les périls d'une action isolée qui pourrait aboutir à un échec ridicule. Les ardents comme MM. Chesnelong et Lucien Brun seraient hommes à risquer le paquet; mais ils doivent redouter aussi le coup de quatre heures et demie, et le tort irréparable que l'excentricité d'un Gavardie peut faire à la noble cause qu'ils défendent.

Ce passage de l'article a motivé la réponse suivante de M. de Gavardie :

Paris, le 15 avril 1880.

Monsieur le directeur,
Vous vous occupez encore de moi dans votre

numéro de ce matin. Ma réponse sera courte, mais décisive.

L'excentrique Gavardie fera une interpellation si les chefs de la droite et les membres du centre gauche, qui nous ont prêté un si puissant secours dans une question qui n'a rien de politique, gardent le silence. Quand les prétendus sages (ce n'est heureusement qu'une hypothèse) se taisent, il faut bien que les fous parlent.

M. Albert Millaud pent, du reste, constater que j'écris du Palais du Luxembourg et non pas encore de Charenton.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération,

R. DE GAVARDIE.

Sénateur.

Il serait fort regrettable que M. de Gavardie donnât suite à son projet, dans le cas où M. Dufaure et les orateurs qui ont fait rejeter l'article 7, jugeraient un ajournement nécessaire.

Le *Times* publie une circulaire de M. de Freycinet aux agents diplomatiques. M. de Freycinet dit que le gouvernement désire continuer la politique inaugurée par M. Thiers, qu'il s'efforcera toujours de hâter l'exécution stricte des traités, la solution pacifique des questions pendantes.

Il s'est décidé à reconnaître l'indépendance de la Roumanie, parce que la Roumanie a fait toutes les concessions possibles.

Il espère que la question grecque s'arrangera bientôt; les seuls obstacles à l'exécution de la proposition anglaise à l'égard de la frontière grecque sont causés par la nécessité pour le cabinet de Londres de s'entendre avec la Porte au sujet des conditions des opérations.

La commission internationale croit que les obstacles seront bientôt surmontés. Les modifications du traité de Berlin concernant le Montenegro seront bientôt ratifiées par les puissances.

La liquidation des finances égyptiennes est indispensable avant leur réorganisation.

Parlant de Hartmann, le ministre dit :

Le gouvernement a fait tout son possible pour expliquer à la Russie les clauses exclusivement légales de la libération de ce criminel; il espère que ses efforts amèneront une appréciation plus calme de la part d'un grand pays dont l'amitié est précieuse à la France.

Relativement aux décrets du 29 mars, le ministre déclare qu'ils n'affectent nullement les conditions de protection des missionnaires à l'étranger.

REVUE DES JOURNAUX

Nouvel incident de la crise bonapartiste.

L'*Ordre* et l'*Estafette* organes du prince Jérôme ont publié tardivement la protestation du prince Louis-Lucien Bonaparte contre l'attitude du prince Jérôme. Ces deux journaux l'accompagnent d'une note qui émane évidemment du prince Jérôme, et qui est ainsi conçue :

Le prince Louis-Lucien Bonaparte blâme son cousin le prince Napoléon, le chef de sa famille; c'est son affaire, et nous n'en avons nul souci. Mais il se permet d'exprimer une opinion au nom des fils du prince Napoléon: cette opinion est fautive.

Il est odieux de vouloir séparer des fils de leur père et il est ridicule de l'espérer.

Les trois princes, les « seuls plébiscités » et désignés comme successeurs de Napoléon I^{er} et de Napoléon III par le peuple français, sont avec nous, cela nous suffit.

Nous laissons au *Petit Caporal* et au *Pays* l'avantage d'inspirer ou de suivre le cardinal Bonaparte, prince de l'Eglise romaine, et le prince Louis-Lucien Bonaparte.

Après cette note, les dernières illusions des derniers retardataires tomberont à leur tour.

Voici une autre note de l'*Ordre* :

L'anticipation des élections générales doit être, dès aujourd'hui, considérée comme une éventualité qu'on doit faire entrer en ligne de compte dans toutes les questions de la politique générale.

Nous ne saurions trop engager nos amis à bien réfléchir à l'attitude qu'ils doivent prendre en présence de cette éventualité décisive. Il n'y a point d'hésitation possible. Sous peine de se suicider; le parti bonapartiste doit au plus vite se dégager de tous les éléments étrangers et rejeter loin de lui toutes les équivoques. Il doit s'affirmer nettement et résolument, reprendre ses traditions démocratiques et rompre avec des alliances compromettantes.

Toute autre ligne de conduite amènerait fatalement la dissolution du parti.

Le *Pays* reproduit les conseils de l'*Ordre* et il les déclare « stupides. »

La lettre du prince Napoléon, trahissant les catholiques et injuriant les royalistes, a rendu toute coalition impossible entre les conservateurs et les catholiques, d'une part, et d'autre part les impérialistes qui n'auront pas nettement rompu avec la politique du prince.

C'est donc la division partout ou presque partout.

A part trois départements, qui sont: la Charente, la Charente-Inférieure et la Corse, la politique du prince Napoléon ne peut s'affirmer impunément nulle part.

Dans tout le reste de la France, l'union conservatrice, au scrutin de liste, est indispensable, s'impose impérieusement, si l'on ne veut pas courir au devant d'un désastre.

Le suicide, c'est le prince Napoléon qui l'ordonne; la dissolution du parti, c'est lui qui la provoque.

A tel point que, si cette politique est suivie par le groupe de l'Appel au peuple, nous offrons de parier que le scrutin de liste ne donnera pas plus de quinze députés en tout; excepté dans les trois départements que nous venons d'indiquer, nous serons battus dans toute la France.

Nous reculons, par conséquent, de dix ans en arrière, et nous serions revenus à l'époque néfaste où M. Conti, protestant contre la déchéance de l'empire, ne voyait qu'une douzaine de députés se lever pour l'appuyer.

Si ce n'est pas cela le suicide et la dissolution du parti, qu'est-ce donc?

INFORMATIONS

On sait que M. Bardoux a préparé, pour demander le rétablissement du scrutin de liste, un projet qu'il a soumis à M. le président de la République et à M. le président de la Chambre. M. Bardoux a renoncé à présenter ce projet en mai ainsi qu'il en avait l'intention; il ne le présentera que dans la session parlementaire qui doit clore l'année courante. Toute Chambre qui change le mode de son élection se condamne moralement; on peut donc prévoir qu'après le vote de ce projet qui pourrait être adopté dans le premier trimestre de l'année 1881, la Cham-

bre demandera elle-même sa dissolution sur la décision conforme du président de la République et du Sénat qui, aux termes de la Constitution, ont seuls le droit de dissoudre la Chambre. Cette dissolution aurait ainsi lieu plusieurs mois avant l'expiration du mandat légal de la Chambre.

Tous les journaux s'occupent de cette question, et croient que le renouvellement de la Chambre des députés aura lieu dans le premier trimestre de 1881.

M. Germain Casse, député du XIV^e arrondissement, a rendu compte de son mandat à environ 400 électeurs. C'est, en résumé, l'éloge de M. Germain Casse prononcé par lui-même avec une modestie à laquelle il nous a depuis longtemps habitués. Les questions de l'enseignement de la liberté de conscience, ont été traitées par l'orateur avec cette hauteur de vues que chacun connaît. Cependant, peu à peu, pendant le discours, la salle se vide, et lorsqu'il s'agit de voter un ordre de confiance, il ne reste plus que quelques adhérents. Voilà où en est l'opportunisme !

Le Père Didon, de l'ordre des Dominicains, mandé à Rome à la suite de ses fameux sermons de Paris, est envoyé disciplinairement au couvent de Corbara, petit bourg de la Corse situé dans l'arrondissement de Calvi. Le P. Didon est parti. C'est le général de l'ordre, le P. Larocca, espagnol, qui a infligé cette punition à l'orateur dominicain.

Le Vatican, dans cette affaire, s'est tenu à l'écart. Le Pape, cependant, a refusé au Père Didon l'audience qu'il lui avait demandée.

Le couvent de Corbara, bâti sur une colline, domine le bourg et n'est habité que par cinq ou six religieux italiens.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, vient de décider qu'il ne serait plus nommé d'attachés non payés auprès de son département.

En revanche, le nombre des attachés payés va être augmenté.

La ministre n'aime pas les fonctions gratuites.

On écrit de Berlin que la troisième délibération sur le projet de loi militaire, a mis en relief l'opposition devenue plus vive du groupe du centre, depuis que le chancelier a cru devoir faire publier par la *Gazette de l'Allemagne du nord* du 17 mars, une résolution ministérielle aigre-douce, en réponse à la lettre du Pape à l'archevêque de Cologne.

Cette opposition s'est traduite d'abord par une attaque de M. de Schorlemer-Alst contre l'ensemble du projet de loi, puis par un amendement à l'article 3 ayant pour but de dispenser les ecclésiastiques des exercices de la réserve complémentaire. En deuxième lecture on amendement dans le même sens avait été repoussé à une grande majorité par le Reichstag. Aujourd'hui, l'amendement de M. de Schorlemer-Alst a été adopté par 161 voix contre 151. La situation va donc redevenir des plus tendues entre le centre catholique et le chancelier.

Heureusement, M. de Bismarck n'est pas seul maître, et l'empereur d'Allemagne veut pacifier le conflit religieux.

On télégraphie de New-York :

« Un terrible ouragan sévit sur le Missouri. La moitié de la ville de Marshfield a été détruite et ne présente plus que des débris incendiés. Soixante-quinze personnes ont été tuées, deux cents ont été blessées par l'écroulement des maisons. »

« Il y a d'autres accidents nombreux sur d'autres points du Missouri. »

CHRONIQUE LOCALE

CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN A BRIVES.

Par décision du 15 avril courant, M. le Ministre des Travaux publics a approuvé le projet de tracé et de terrassements de la partie du chemin de fer de Montauban à Brive, comprise entre la ligne de St-Denis au Boisson et Brive.

Le tracé de cette importante ligne se trouve désormais approuvé dans son entier.

M. Serra (Ange-Louis), lieutenant de gendarmerie à Vico (Corse), a été promu, le 31 mars dernier, capitaine de la même arme à Figeac, en remplacement de M. Quélin, admis à la retraite par décret du 24 du même mois.

Par arrêté de M. le ministre des finances, du 17 avril courant, M. Fabre, commis principal des contributions indirectes, à Cormeilles (Eure), a été nommé au même emploi à Saint-Céré.

M. l'abbé Carriol, curé de Livernon, et M. l'abbé Lacarrière, curé de St-Thomas, à Figeac, ont été nommés chanoines honoraires, par décision récente de Mgr l'évêque de Cahors.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, au sujet des mesures à prendre, au cas où une tentative d'adjudication serait restée infructueuse :

Monsieur le préfet,

Il arrive fréquemment qu'à la suite d'une tentative infructueuse d'adjudication, MM. les préfets se croient autorisés à accepter des soumissions, au pair ou avec rabais, qui leur sont remises, soit directement, soit par l'intermédiaire de MM. les ingénieurs.

Cette manière de procéder est absolument contraire aux règlements et en particulier aux prescriptions de la circulaire du 5 août 1861.

Lorsqu'une adjudication n'aboutit pas, il appartient exclusivement à l'administration supérieure de décider, sur la proposition du préfet et des ingénieurs, s'il y a lieu de procéder à un nouveau concours ou, au contraire de traiter de gré à gré à raison de l'urgence des travaux avec un entrepreneur, en dehors des conditions ordinaires de publicité et de concurrence.

Vous ne devez donc jamais, en pareil cas, manquer de m'en référer.

J'adresse ampliation de la présente circulaire à MM. les ingénieurs.

Recevez, monsieur le préfet, etc.

Le ministre des travaux publics,
H. VARROY.

Le *Figaro* examine les conséquences graves que pourraient avoir la proscription des Jésuites pour le commerce des villes où ils ont leurs principales résidences :

« Certaines villes, dit-il, Toulouse, par exemple, perdront beaucoup. Toulouse possède deux collèges splendides, un noviciat, une maison de Mission, et en tout près de mille personnes. On n'estime pas à moins de trois millions la perte annuelle que la passion anti-religieuse de nos gouvernants fera perdre à cette ville peu commerçante. Quiconque connaît Toulouse sait que le préjudice qui va lui être causé est extrêmement considérable. »

On lit dans le *Figaro* :

Un certain nombre de pères de famille, dont les enfants sont élevés par les Jésuites, ont l'intention d'acheter les collèges des pères et de les régir eux-mêmes en formant des sociétés coopératives, sociétés régies par la loi de 1867 et permettant d'avoir, sans autorisation préalable, un capital et un personnel variables.

Le ministre de l'agriculture a publié, d'après les instructions du comité central des épizooties une instruction courte et pratique concernant le *choléra des poules*. Ce document est envoyé dans toutes les communes de France.

Il est question de la très prochaine suppression du monopole exercé par l'Etat sur la vente des allumettes. Le ministre des finances, avant son départ pour le Conseil général de la Côte-d'Or, a déjà entretenu ses collègues des projets de réforme qu'il médite à ce sujet.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Nous apprenons avec plaisir qu'un véritable artiste, M. Gilbert, l'excellent baryton qui a remporté tant de beaux succès sur notre scène, il y a quelques années, se propose de donner à Cahors des représentations de grand opéra et d'opéra comique, vers la fin du mois de mai, avec des chanteurs de mérite.

M. Gilbert, plus artiste que spéculateur, ne court pas après les subventions ; il compte pour se refaire de ses lourds sacrifices sur le concours empressé du public toujours sympathique au

vrai talent ; nous sommes certain qu'il ne lui fera pas défaut.

Situation des récoltes.

Compiègne (Oise), 17 avril.

Nos récoltes se présentent dans les meilleures conditions. Seuls, les trèfles rouges laissent beaucoup à désirer.

Dijon (Côte-d'Or), 18 avril.

La température de cette semaine a été des plus favorables aux récoltes en terre, surtout aux orges et avoïnes ; aussi la culture est satisfaite de la belle apparence de la récolte.

Etampes (Seine-et-Oise), 18 avril.

Beaucoup de cultivateurs ne sont pas complètement satisfaits des blés en terre ; beaucoup son clairs et d'autres très engagés d'herbes.

Grenoble (Isère), 17 avril.

Nos récoltes en terre ont très belle apparence.

Lyon (Rhône), 18 avril.

Le temps est variable et humide ; l'herbe se montre beaucoup, même dans les semailles de printemps ; le blé, dans notre rayon (la vallée du Rhône), ne donnera qu'une médiocre récolte, car on en a remplacé beaucoup par de l'orge et de l'avoïne ; il n'y a pas de colza.

Mâcon (Saône-et-Loire), 18 avril.

Nous avons toujours un temps propice pour les semences de printemps principalement pour les avoïnes dont l'aspect est magnifique.

Montpellier (Hérault), 18 avril.

Nos blés en terre ont belle apparence. Quelques ondées, survenues dans la huitaine, leur ont fait grand bien.

Nancy (Meurthe-et-Moselle), 17 avril.

Temps favorable à la récolte.

Orléans (Loiret), 17 avril.

Le temps est très favorable aux récoltes en terre ; depuis quelques jours, la culture est d'accord pour dire que les blés sont clairsemés.

Saint-Quentin (Aisne), 17 avril.

La plaine s'améliore peu ; le temps reste froid, beaucoup de blés manqués, surtout en semences étrangères ; les bons blés ont un mois de retard.

Saumur (Maine-et-Loire), 18 avril.

La température s'est bien radoucie ; la culture est satisfaite de ce changement ; le temps est à souhait pour ses ensemencements de printemps. Dans quelques contrées de notre rayon, elle se plaint que l'herbe envahit les blés.

Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), 19 avril.

Nos récoltes vont bien ; nous avons un temps magnifique.

Sens (Yonne), 19 avril.

Toutes les récoltes en terre vont à souhait. Le temps est très propice.

St-Germain-en-Laye (S.-et-O.), 19 avril.

Il y a des blés très bons, mais il y en a aussi de bien mauvais ; en somme, notre avis est que avec un temps propice nous n'aurons qu'une récolte très ordinaire.

Louvain (Belgique), 19 avril.

Nous avons un temps très beau, qui est favorable aux travaux agricoles.

(Bulletin des Halles et Marchés).

En Bretagne, de Vannes à Lorient et même dans plusieurs cantons du Finistère, les seigles sont attaqués au collet par des vers longs d'environ douze ou quinze millimètres, de couleur jaunâtre et très agiles. On croit que ces vers sont des larves d'élaters, genre d'insectes coléoptères, caractérisés par sa faculté de sauter. Ces parasites ne s'attaquent qu'aux plantes de seigle faibles ou malades ; ils sont l'effet et non la cause du dépérissement de la plante.

Quand ils apparaissent dans un champ, c'est que le sol est trop humide ou se trouve épuisé ou simplement fatigué par une culture trop prolongée des céréales. Dans ce dernier cas, il faut ou laisser la terre se reposer pendant quelques années ou changer la nature des cultures. Si le sol pêche par excès d'humidité, il convient de le drainer ou de l'aérer par des labourages profonds.

Une dépêche de New-York annonce une grande perturbation affectant le nord de la France, suivie de grosses pluies, bourraques et tonnerre entre la 22 et le 24 courant.

Présidence de M. Roques.

Séance du 6 avril. (Suite).

Secours pour travaux concernant les édifices paroissiaux. — Classement.

4 ^e Orniac	4,084 50
5 ^e Frayssinet	895 30
6 ^e Camburat	397 »
7 ^e Montcabrier (église de Pentillac)	371 50
8 ^e Cremps	2,495 »
9 ^e Aujols	3,486 20

Secours pour travaux concernant les maisons d'école et les salles d'asile.

Le même rapporteur soumet au conseil le tableau des demandes de secours formés par diverses communes pour travaux de reconstruction ou de réparation de maisons d'école et de salles d'asile et propose, au nom de la commission, d'adopter l'ordre suivant pour la présentation à faire à l'administration supérieure, et fixe comme suit les subventions à accorder sur les fonds du département et les propositions à faire pour les allocations à demander à l'Etat.

COMMUNES.	FONDS départementaux.	FONDS de l'Etat.
1 ^o Souillac	200	13,273 13
2 ^o Sérignac	200	20,563 90
3 ^o Cressensac	150	8,910 »
4 ^o Marmiac	100	7,160 »
5 ^o Lugagnac	100	3,960 »
6 ^o Teyssieu	100	5,033 34
7 ^o Pontcirq	»	1,001 »
8 ^o Bouziès	150	7,850 »
9 ^o Cuzac	»	500 »
10 ^o Boissières	50	1,660 96
11 ^o Fontanes	»	875 »
12 ^o Pern	»	397 05
13 ^o Bach	»	400 »
14 ^o St-Michel-Loubéjou	»	200 40

Adopté.

Chemins de fer sur routes.

M. Pierre Dufour, au nom de la Commission des finances, propose de renvoyer à l'administration, pour être examinée, la question relative à l'établissement et à l'exploitation de chemins de fer sur routes dans le département du Lot.

Adopté.

Cantonniers. — Surveillance spéciale.

Le même membre propose au Conseil de donner acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'examen de la question de la création d'un service de surveillance spéciale des cantonniers des routes départementales et des chemins vicinaux.

Adopté.

La séance est suspendue à quatre heures et demie.

Reprise de la séance à cinq heures.

Ecole normale de Cahors.

M. de Verninac, au nom de la commission spéciale chargée d'étudier la question de droit soulevée par le retrait de la subvention de 50,000 fr. antérieurement votée par le Conseil municipal de Cahors, en faveur de la construction de l'Ecole normale, déclare qu'après un examen attentif du point de droit, la commission, à l'unanimité, a dû reconnaître que en droit strict, le retrait de la subvention ne pouvait être critiqué.

La délibération par laquelle le conseil municipal a voté cette subvention, n'a pas l'approbation préfectorale expressément exigée par la loi pour l'engagement légal de la commune. En conséquence, bien qu'au point de vue moral l'engagement du Conseil municipal de Cahors soit absolument formel et quoi qu'on puisse penser du vote par lequel il a cru devoir soudainement revenir sur une décision prise, décision en suite de laquelle le Conseil général a renoncé aux offres sérieuses des communes de Prayssac et Montcuq, il n'y a pas lieu de poursuivre judiciairement l'exécution d'engagements qui, devant la loi stricte, ne sont pas valables.

Ces conclusions sont adoptées.

M. le Président fait donner lecture d'une nouvelle délibération du Conseil municipal de Cahors, en date de ce jour, conçue en ces termes :

« Le Conseil municipal décide d'allouer au département une somme égale au cinquième de la dépense qui restera à la charge exclusive du département, pour la construction d'une école normale d'instituteurs dans la ville de Cahors. Toutefois, le montant de cette subvention ne pourra dépasser dans aucun cas la somme de 50,000 francs. »

« Le Conseil vote cette subvention sous la condition que l'emplacement sera choisi par une commission composée d'un égal nombre de conseillers généraux et de conseillers municipaux. »

« Le Conseil municipal exprime le vœu que la construction de l'Ecole normale soit entreprise dans le plus bref délai possible. »

(A suivre.)

Une question, d'un certain intérêt au point de vue agricole se pose en ce moment :
Le maïs peut-il remplacer en tout ou en partie, l'avoine dans l'alimentation des chevaux ? Le maïs présenterait sur l'avoine l'avantage de coûter moins cher et par conséquent serait particulièrement bien accueilli des grandes compagnies de messageries et de voitures publiques qui cherchent à gagner sur la nourriture de leurs animaux une partie des dividendes à distribuer aux actionnaires. Les partisans du maïs prétendent que c'est par routine que la plupart des cochers s'élèvent contre le maïs ; que ce grain entretient aussi bien que l'avoine la force des animaux.

En Afrique, disent-ils, les chevaux barbes sont nourris avec du maïs ; à Londres, les chevaux des omnibus reçoivent le même grain au lieu et place de l'avoine, et il n'est nul besoin de rappeler que le cheval barbe comme le cheval d'omnibus anglais ne manque pas de vigueur.

On écrit de Poylaroque :
Une tentative d'assassinat a eu lieu au hameau de Boutic, commune de Poylaroque, dans la nuit du 11 au 12 avril courant, vers une heure du matin, dans la maison du sieur Cantagrel.

Voici dans quelles circonstances :
Cantagrel était couché avec sa femme ; éveillé par les aboiements de son chien de garde, et prévoyant que quelque malfaiteur voulait s'introduire dans sa maison, Cantagrel s'est levé immédiatement, et après avoir éveillé son frère Louis Cantagrel, qui loge avec lui, ils sont allés avec ce dernier et sa femme explorer les abords de sa maison.

Pendant qu'ils se livraient à cet examen, ils ont entendu la détonation d'une arme à feu, qui ne les a pas atteints, mais qu'ils ont pensé être dirigée contre eux.

Grâce à l'obscurité, l'auteur de ce guet-apens n'a pu être reconnu.

Les soupçons de Cantagrel et de sa famille se portèrent sur leur beau-frère, le sieur Pierre Ourssibal, avec lequel ils vivaient en mauvaise intelligence.

La gendarmerie de Poylaroque, prévenue par Cantagrel, s'est empressée de faire les recherches les plus actives pour découvrir le coupable ; des traces de chevrotines ont été trouvées sur la porte d'Antoine Cantagrel, ainsi qu'au domicile d'Ourssibal, qui habite Belmont (Lot).

Ourssibal interrogé a reconnu être l'auteur du coup de feu tiré dans la cour de son beau-frère.

Ourssibal a été immédiatement arrêté et mis à la disposition de M. le procureur de la République de Montauban.

Le jeune Ynaudie devient célèbre.
Nous lisons à son sujet, dans le *Figaro* de jeudi :

« Grand succès pour le jeune père Jacques Ynaudie. Nous lui avons entendu répondre en deux minutes à la question suivante :

« La terre nous emporte dans l'espace en raison de 29 kilomètres par seconde. Quel voyage céleste un vieillard de quatre-vingt ans a-t-il parcouru pendant sa vie ?

« Réponse : 77 milliards 120 millions de kilomètres.

« Un abbé astronome, l'abbé Pioger, lui a posé cette question :

« Il meurt à peu près un être humain par seconde. Si toutes ces âmes allaient en purgatoire, combien ce lieu en aurait-il reçu depuis la naissance de Jésus-Christ ?

« Réponse : 59 milliards 328 millions 288 mille, années bissextiles comprises.

« Et ce petit prodige résout tous ces problèmes en se jouant et avec beaucoup d'esprit. »

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 21 août, 5 h. soir.

La section de l'intérieur du Conseil d'Etat doit examiner aujourd'hui les vœux émis contre les décrets du 29 mars, par quelques Conseils généraux. Le rapporteur est M. Roussel.

Le Conseil se réunira demain en assemblée générale pour rendre les décrets concernant ces vœux.

Les *Débats* demandent que la Chambre discute la loi électorale dans le cours de la session actuelle.

Le *Soleil* demande que la loi fixe les conditions d'aptitude pour l'entrée dans les carrières administratives et celles de l'avancement hiérarchique.

Le *Moniteur* dit que le comité des droites n'a pas renoncé au débat sur les congrégations, mais qu'il se réserve d'attendre pour saisir une occasion favorable.

La nouvelle annonçant que le comte de Paris avait été révoqué de son grade de lieutenant colonel, est inexacte.

Le comte de Paris a été mis à la suite en vertu de la loi, comme les autres lieutenants-colonels.

Le résultat des élections des membres du Conseil supérieur de l'instruction publique donne une majorité favorable aux partisans des réformes.

Une circulaire du directeur de l'enregistrement porte que, désormais les congrégations de femmes payeront tous les droits d'enregistrement.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 22 avril, 4 h. soir.

M. Godelle interpelle le gouvernement. Il dit qu'il va révéler un scandale de l'administration du gouverneur de l'Algérie. Il lit tous les journaux républicains de l'Algérie attaquant violemment M. A. Grévy.

Les gauches voteront un ordre du jour favorable au gouvernement civil de l'Algérie.

Le Livre du Petit Citoyen

PAR M. JULES SIMON.

En écrivant ce livre, M. Jules Simon s'est préoccupé de la pensée que dans les écoles primaires, même dans les classes d'humanités des lycées, on n'enseigne pas ce que sont : un conseil municipal, un maire, un conseiller général, un député, un juge, comment se forme un jury, de quelle manière se font les élections, etc.

On épargne à l'enfant ces notions indispensables sous le prétexte qu'elles sont arides, mais M. Jules Simon nous les présente, ou plutôt il les présente à un écolier de treize à quatorze ans, dans un langage toujours clair et élégant ; il ne fait pas l'énumération et la définition sèche des matières qu'il veut faire étudier, il a donné à son livre la couleur et la forme d'un récit toujours vivant. L'enfant se repose de l'attention qu'il a prêtée à une suite de phrases sérieuses par la lecture d'un incident plus ou moins émouvant qui rompt la monotonie de la leçon.

Entrer dans le détail de ce livre ce serait refaire le livre même. Bornons-nous à l'énoncé des chapitres : Le village de Saint-Jean-Bréveley. — La loi. — Le maire. — Le mariage. — L'école. — Le devoir militaire. — L'impôt. — Le notaire. — La caisse d'épargne. — La fabrique. — Le juge. — La Cour d'assises. — Les élections. — Les pouvoirs publics. — L'administration.

La nomenclature de ces titres indique assez l'importance d'un ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de nos écoliers et même de nos écolières, comme livre de classe ou tout au moins comme livre de lecture et de prix.

Ce joli et élégant volume de 150 pages, orné d'une gravure au frontispice, fait partie d'une nouvelle collection à 4 francs que la librairie Hachette publie sous le titre de : *Bibliothèque des écoles et des familles*.

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 15 avril.

Le cardinal de Bernis. — I. — Le Conclave de 1769 et l'abolition des jésuites, d'après de nouveaux documents, par M. Frédéric Masson. — Joanna (suite), par Rhoda Broughton. — Louis XIV, Marie Manchini, la princesse de Savoie et l'Infante, d'après des documents inédits (suite), par M. R. Chantelauze. — Le Gouvernement et la Restauration, d'après ses plus récents historiens, par M. Ernest Daudet. — Une Révolution, souvenirs inédits, par M. C. J. Souvenirs de Versailles pendant la Commune (suite), par M. Léonce Dupont. — Nordenskiöld, découverte du passage Nord-Est, par M. l'abbé Durand, professeur des sciences géographiques à l'Université catholique de Paris. — Les théâtres, par M. Edouard Thierry. — La quinzaine politique, par M. Jules Valléry. — Les livres.

Bureaux : 13-15, quai Voltaire, Paris.

La Nature, revue des sciences illustrée. Gaston Tissandier, rédacteur en chef (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 359 du 17 avril 1880. — L'emmagasinement de l'électricité, par E. Hospitalier. — Les vibrations des surfaces liquides, par M. Girard. — Chasse aux coléoptères dans les villes. — L'architecture des oiseaux. — La famine en Chine. — La physique sans appareils. — Chronique. — Académie des sciences. — Couverture réfrigérante. — Ce numéro renferme 12 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 44, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 44^e fascicule consacré au département des Landes.

Texte : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.

Gravures : Vue de Mont-de-Marsan. — Habitants des Landes. — Fontaine d'eau chaude à Dax. — Eglise de Saint-Sever. — Carte colorée du département, la plus complète à ce jour, etc., etc.

Le fascicule du département, 75 centimes.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

Guérison de la

Phthisie Pulmonaire

et de la bronchite chronique ; traitement nouveau ; brochure in-8° de 136 pages, 13^e édition ; par le Dr Jules Boyer (de Paris). — Envoi^o contre 1 fr. 50 en timb. post. à M. Delahaye, lib.-édit., 23, Place de l'École de médecine, Paris.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui complet des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur 1 million d'obligations formant la totalité de l'emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100,000 f.
1 — — — — —	25,000 "
6 obligations remboursées par 5,000 francs soit	30,000 "
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45,000 "
Ce qui fait	
53 lots par tirage, pour	200,000 f.
et 318 lots par an pour	1,200,000 f.

Le 1^{er} Tirage a eu lieu le 5 avril 1880. Le second aura lieu le 5 juin.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit Emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

RUES DE CAHORS

NOUVELLES DÉNOMINATIONS.

Quartier Sud-Est (fin).

IMPASSE DUNOYER.

Motif : On propose de remplacer l'ancienne dénomination par le nom de *Barthélemy-Pierre-Joseph-Charles Dunoyer*, quercynois, célèbre économiste, auteur de plusieurs ouvrages sur les sciences économiques, entre autres : *De la liberté du travail* ou simple exposé des conditions essentielles dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance. (Carennae (Lot), 1780-1862).

QUAI SÉCUR D'AGUESSEAU.

Motif : Nom d'un préfet du Lot, sous l'administration duquel ce quai a été construit.

RUE SAINTE-BARBE.

Motif : Nom d'une église paroissiale qui existait dans ce quartier et peut-être dans cette rue. Elle a été démolie sous la Restauration.

PLACE SAINT LAURENT.

Motif : Une ancienne église paroissiale qui existe encore, mais qui a été transformée en filature, a laissé le nom de son patron au quartier qu'elle desservait ainsi qu'à une place et à une rue qui en dépendent.

RUE SAINT-MAURICE.

Motif : Cette voie portait jadis le nom de *rue Capiscote* ; c'est ainsi que se nommait le chef des écoles dépendant de la Cathédrale, avant Jean XXII. On a changé ce titre en celui de Chancelier de l'Université. Depuis cette époque, l'usage a prévalu de donner à cette rue le nom de *St-Maurice*, sous l'invocation duquel y avait été élevée une église paroissiale qui est aujourd'hui complètement démolie.

QUAI SAINT-URCISSE.

Motif : Ce quai longe, à l'Est, la

paroisse de St-Urcisse,

RUE SAINT-URCISSE.

Motif : C'est par cette rue qu'autrefois les habitants du nord de cette paroisse, se rendaient à l'église St-Urcisse dont le territoire s'étendait alors jusqu'à la place Henri IV.

RUE DU TEMPLE.

Motif : C'est sans doute dans cette rue que les Chevaliers du Temple, dits Templiers, avaient leur église ou chapelle, lorsqu'ils demeuraient dans la maison que les seigneurs de Vayrols leur avaient donnée rue Darnis. La proximité des deux rues donne du poids à cette présomption.

RUE VALET DE RÉGANHAC.

Nom d'un poète quercynois qui a produit, sous le titre d'*Etudes lyriques*, une imitation en vers français des *Odes* les plus remarquables d'Horace, dans laquelle il s'élève à la hauteur de son modèle (Pern (Lot) 1719-..)

RUE DE L'UNIVERSITÉ.

Motif : Cette rue a été ainsi nommée en mémoire de l'Université que Jean XXII fonda à Cahors, en 1331 et dont l'éclat a illustré cette ville pendant 420 ans. L'Université occupait tout l'emplacement qui se trouvait entre les Fossés, la rue Fondue et celle du Coin de Lastié, qui, dès lors, devait aller jusqu'aux Fossés. L'entrée de l'établissement était sur la voie qu'a remplacée la rue Fénelon.

RUE DE VAYROLS.

Motif : Nom d'un valeureux quercynois, seigneur de Vayrols, près de Cahors, archevêque de Toulouse, prélat guerrier qui reprit sur les Anglais plus de 60 villes ou châteaux-forts du Quercy, et, aidé par Bégon de Castelnaud, évêque de Cahors, les força, par des prodiges de valeur, d'abandonner le siège de Cahors, après un assaut très meurtrier qui dura vingt-quatre heures. Depuis ce jour, la ville de Cahors a été pour toujours délivrée des Anglais, dont la domination s'étendit

longtemps après sur le Quercy. On propose d'ajouter le prénom, afin que le nom de ce courageux quercynois ne soit point confondu avec celui de la petite localité qui avoisine Cahors.

IMPASSE PIERRE JOSSELIN.

Motif : Nom d'un cadurcien qui fut l'un des mathématiciens les plus remarquables du XVII^e siècle. — Il publia en 1576 un traité d'algèbre contenant des essais ingénieux d'application de l'algèbre à la géométrie qui ont peut-être aplani la voie, qu'a suivie l'immortel Descartes.

PONT LOUIS-PHILIPPE.

Motif : Ce pont a reçu le nom de Louis-Philippe, en reconnaissance non-seulement de sa construction aux frais du gouvernement de ce roi, mais aussi du présent fait par le même prince de la belle statue de la vierge qui y a été érigée.

Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot.

FIN.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
endus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Plaskow, M^{me} la marquise de Bréhant.

lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr. Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure n° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

M. le docteur Chervin, directeur de l'Institut des Bègues de Paris, ouvrira, à Toulouse, le 3 mai prochain, son cours de diction à l'usage des Bègues, hôtel du midi. Le cours dure vingt jours. Traitement spécial pour le bèsèment, le bredouillement et tous les autres défauts de prononciation. — S'inscrire à l'avance en écrivant à Paris, 90, Avenue d'Eylau.

Médailles d'Or et d'Argent
PARIS 1879

ALGUE-CHOCOLAT
Le plus délicieux des chocolats.

ALGUE-BONBON
Exquis et adoucissant.

ALGUE-GRANULE
Le plus délicat des potages.

ALGUE-GLUTEN
Potage pour les diabétiques.

La Liqueur à la mode
LE CLUB
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
11, b^d des Italiens, Paris

Dépôt chez Jaillé et Thomas, négociants droguiste à Agen.

* Tous les principes vivants des plantes marines sont ainsi transformés en farines, en bonbons, en liqueurs. — L'iodé, le bromé, le fer et tant d'autres principes sont ainsi combinés et se trouvent réunis dans un seul et même aliment, le plus agréable et le plus facile à digérer. (Journal d'Hygiène, 30 octobre 1879.)

Depuis les potages jusqu'aux bonbons, jusques aux plus fines liqueurs de table, j'ai expérimenté les Algues sous des formes diverses et j'ai pu constater que leur emploi est le plus sûr et le plus efficace pour se débarrasser d'une étiologie d'Hygiène. Docteur GARRIGU, Commandeur de la Légion d'honneur, Ancien Médecin en Chef des Hôpitaux de Paris.

ORFÈVREURIE CHRISTOFLE

Récompenses obtenues à l'Exposition universelle de 1878

POUR NOS COLLABORATEURS

2 MÉDAILLES D'OR, 4 MÉDAILLES D'ARGENT
4 MÉDAILLES DE BRONZE ET 7 MENTIONS HONORABLES

GRAND PRIX

(Cl. 24, Orfèvrerie)

MÉDAILLE D'OR

(Cl. 43, Métallurgie du NICKEL et de ses alliages)

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

SURTOUTS ET SERVICES DE DESSERT

ORFÈVREURIE ARGENTÉE ET DORÉE

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, DONNER LE MEILLEUR PRODUIT AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE, nous avons constamment maintenu et tout récemment encore amélioré la qualité de nos produits sans nous préoccuper de la concurrence de prix, qui ne peut être faite qu'au détriment de la qualité. — Quelque dénomination qu'on donne à nos produits, la seule garantie pour le public est de n'acheter que les objets revêtus de la marque ci-dessus et du nom de **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

Nos représentants à Cahors sont: MM. Mandelli frères, bijoutiers, orfèvres.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur des produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eau de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clysos.

Avis Important.

LE MONITEUR DE LA FINANCE

Paraissant tous les Dimanches

Est envoyé gratuitement pendant une année à tout abonné d'un journal si ancien qui justifie de cette qualité par sa bande d'abonnement.

Adresser les demandes à Paris, 14, Avenue de l'Opéra à l'administration du
MONITEUR DE LA FINANCE

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCÉLÉES PAR DEUX BANDES PORTANT LE NOM :

TREBUCIEN & FILS

Éviter LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Le Capital de garantie

Société Mutuelle d'Assurances contre l'Incendie

LE LOT

9, rue du Lycée, à Cahors, 9

A été élevé, suivant acte notarié, en date du 28 Février dernier,

AU CHIFFRE IMPORTANT DE

Dix millions

AVIS

Le public est prévenu que l'Établissement d'étuves et de Douches chaudes et froides, fondé par le Docteur Sabatié, Cours Fénélon, à Cahors, est toujours en pleine activité.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par **M. DIDES**,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

les Outils et Tours

provenant des ateliers de Serrurerie et de Tournerie, appartenant au Sieur **RAMONDOU**, serrurier-mécanicien, rue et quai St-Urcisse, à Cahors.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES
MALADIES DE LANGUEUR
sont heureusement combattus par le
VIN IODÉ DE MORIDE
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur des vins connus. Il remplace avec avantage l'Élixir de POLE de MORDE et l'Élixir de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Mellitiques dans l'Hydroptisie. — A Paris, 34 Rue LA BOUTÈRE, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 2 fr.